

LE MAGAZINE QUI VALORISE MON TERRITOIRE !

Mai
3
2016

CALAIS PEUPLINGUES OYE-PLAGE



LOUCHES AUDRUICQ GUINES LICQUES

**COMPOST GRATUIT
LORS DE LA
JOURNÉE PORTES
OUVERTES DU
17 JUIN 2016**

(+ d'infos en page n° 3
et sur www.sevadec.fr)

**LE SEVADEC,
TRAITE ET VALORISE
VOS DÉCHETS**

*Une gestion maîtrisée
du traitement des déchets*

Zoom sur...
la collecte
des huiles alimentaires
« agissons local ! »
et « circuits courts »

p. 10




SEVADEC



2

Edito du président

3

Rétrospective

4

Coûts de gestion des déchets : investissements et exploitation

6

Déchets : des économies réalisées grâce au tri et à la valorisation

8

Informations

9

Entretien avec Laurent LETREN, Directeur Général des Services

10

Le dossier :
La collecte des huiles alimentaires usagées

12

Espace jeunesse

« J'Agis, On y Gagne » - n°3 - Mai 2016

Magazine d'information
du Syndicat d'Élimination
et de Valorisation des Déchets du Calaisis

281 rue Jacques Monod – 62101 Calais cedex
Tél. 03 21 19 58 30 – Fax. 03 21 36 58 41

Directeur de publication : Guy Allemand
Co-directeur de Publication : Frédéric Coppin
Rédaction et photographies : Pôle communication
Conception graphique : Bang Communication
Impression : Ledoux – Tirage : 80 .000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé

EDITO

Véritable « **entreprise de service public** » respectueuse de la réglementation, le S.E.V.A.D.E.C. assure un service public performant et de qualité.

Dans le but de nous adapter et de diminuer l'impact évolutif des coûts, et des taxes, nous avons acté lors des derniers comités syndicaux, la **création d'un C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles)**. Celui-ci permettra de **détourner les tonnages condamnés à l'enfouissement** vers des filières de valorisation, **tout en réalisant des économies substantielles**.

Mes derniers mots iront à l'ensemble des habitants du territoire du SEVADEC. Je vous remercie de votre implication au quotidien pour et en faveur d'un tri écologique des déchets. Sans un engagement réel et durable, la collectivité ne pourrait rien entreprendre. La réussite du SEVADEC est donc la vôtre.

Environnementalement vôtre.

Guy Allemand

Président du Sevadec

LE SEVADEC, ACTEUR ENGAGÉ
POUR PRÉSERVER VOTRE FUTUR



Bientôt,
un **Centre de Valorisation des
Ordures Ménagères Résiduelles**

UNE SOLUTION OFFERTE POUR UNE
VALORISATION OPTIMALE DE VOS
DÉCHETS

SEVADEC
Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis



22ème journée « PORTES OUVERTES » le 5 juin 2015



L'objectif était de sensibiliser et d'informer le public sur de nombreuses thématiques telles que le tri, le traitement et le devenir des déchets ménagers. 142 visiteurs ont fait le déplacement (établissements scolaires, associations et particuliers).

Une journée festive au Channel sous le signe de l'économie circulaire



Le SEVADEC a organisé, le 19 septembre 2015, la seconde Journée du Réemploi et de la Réparation. De nombreuses associations ont présenté leurs activités en faveur de la réduction des déchets. Près de 900 personnes ont foulé les allées de la Grande Halle du Channel durant ce jour.

Un nouveau coup de pédale pour l'association Opale Vélo Services



Le 8 septembre 2015, une convention de partenariat a été signée pour la récupération de vélos et pièces détachées sur les déchèteries du SEVADEC.



Distribution de compost

Une nouvelle distribution de compost a été réalisée le 26 février 2016.

De nombreux particuliers ont profité de celle-ci, permettant ainsi d'enrichir leur sol.



Partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal Calais Côte d'Opale

Organisation de visites des installations du SEVADEC.

Seconde édition du concours «un dîner presque sans déchets»



La finale du concours « un dîner presque sans déchets » s'est déroulée le 17 décembre 2015 au lycée professionnel du Détroit. Lors de cet événement, les 5 candidats avaient pour objectif de cuisiner une entrée, un plat et un dessert en produisant le moins de déchets possible. Mme Foucaud Sandrine, adhérente au centre social Espace Fort a remporté cette édition 2015.

A VENIR

Dates des futurs événements organisés par le SEVADEC :

. de mars à mai : le SEVADEC mettra à disposition des bennes de compost aux communes désirant réaliser une distribution

le SEVADEC organisera, le vendredi 17 juin 2016, sa 23ème journée portes ouvertes.

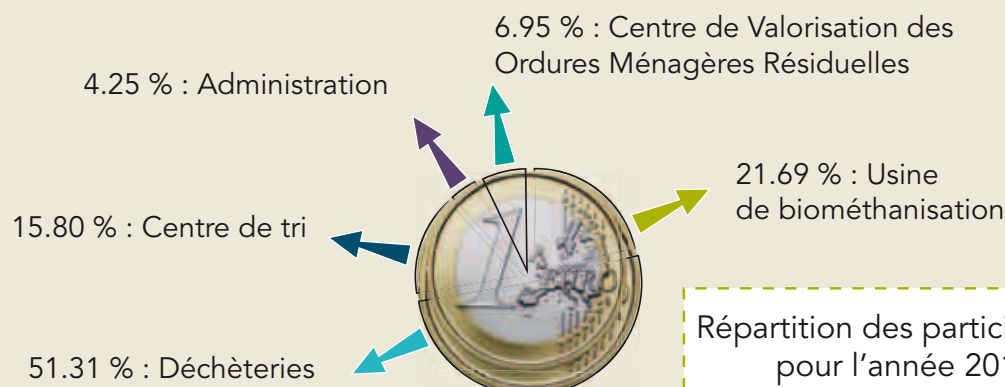
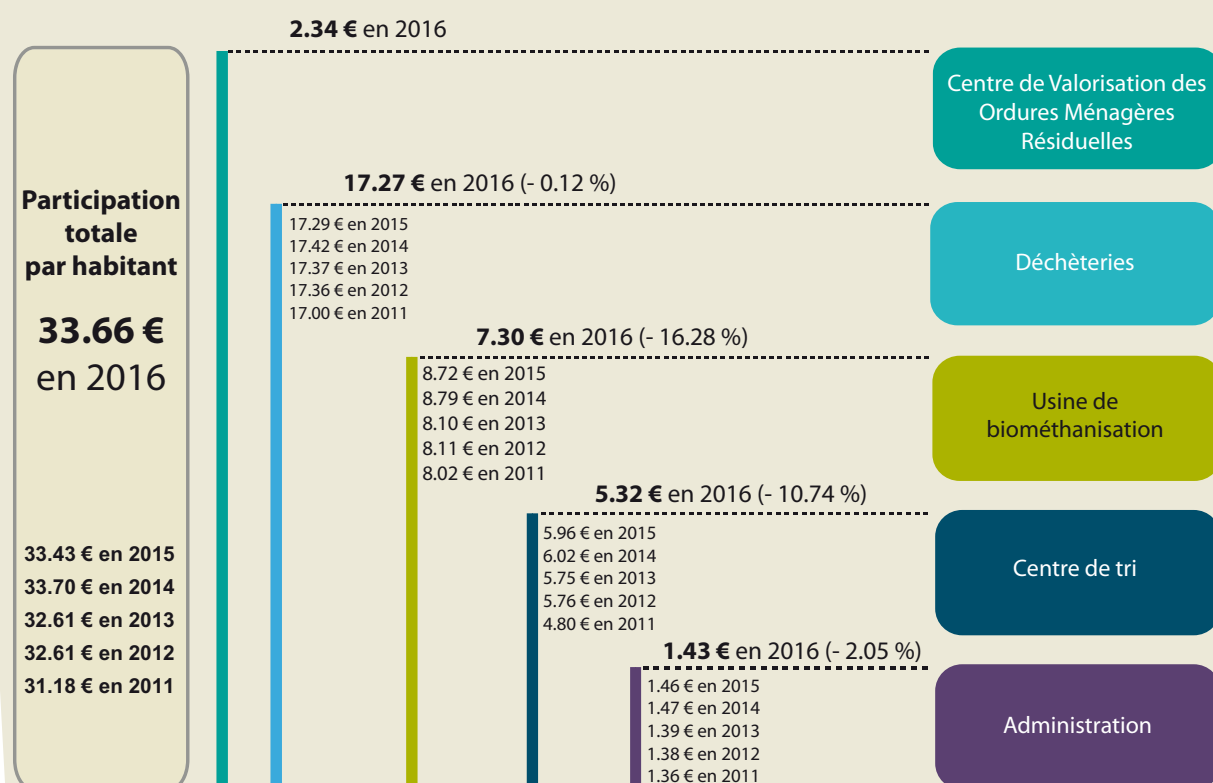
À cette occasion, une distribution gratuite de compost sera réalisée (à hauteur d'un mètre cube).

Coûts de gestion des déchets : investissements e

Le SEVADEC regroupe trois structures intercommunales pour lesquelles il exerce la compétence unique de traitement des déchets ménagers (CAP CALAISIS, S.M.I.R.T.O.M., C.C.R.A.).

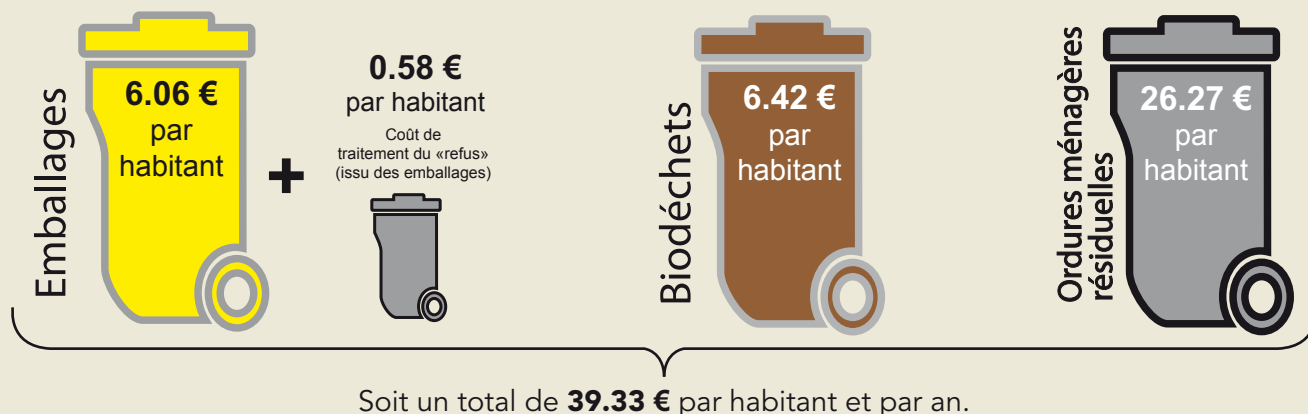
Cette activité, indispensable, engendre inévitablement des coûts liés à l'exploitation des équipements du syndicat. L'heure est à la transparence et c'est pourquoi nous vous dévoilons le détail de la facturation pour la partie traitement des déchets (**la collecte étant assurée par les communes et intercommunalités adhérentes, les coûts dédiés à cette activité ne figurent pas sur les graphiques ci-après**).

Participations aux frais fixes en euros par an et par habitant (H.T.)



Répartition des participations pour l'année 2016

Coûts de traitement annuels des ordures ménagères en 2015



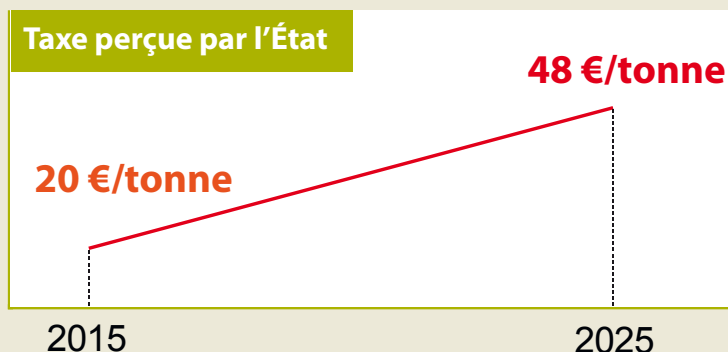
Le coût global, par habitant et par an, pour traiter vos déchets est de **72.76 €** en 2015.

Ci-dessus, sont indiqués les différents coûts de traitement du SEVADEC, pour l'année 2015, en fonction de la catégorie de déchets valorisés. Pour rappel, les coûts de collecte ne sont pas intégrés dans ces chiffres (voir rapports d'activité de la C.C.R.A., du S.M.I.R.T.O.M., de Calais, de Marck et de Coulogne pour plus de renseignements).

Des aides financières **octroyées par Eco-emballages et Ecofolio** sont **versées aux collectivités** exerçant la compétence «collecte». Celles-ci perçoivent également les **recettes liées à la vente** des matériaux issus du centre de tri du SEVADEC, permettant ainsi de **réduire le coût de la collecte**. Aucune subvention d'éco-organismes n'est reversée au SEVADEC. La grande majorité des recettes perçues par le SEVADEC proviennent des contributions des collectivités adhérentes.

Le SEVADEC s'efforce donc, depuis sa création, de **limiter les coûts** liés au traitement des déchets en les **valorisant de manière optimale**. Une part importante des ordures ménagères non triées est **destinée à l'enfouissement** (environ 50 000 tonnes par an). Ce mode de traitement est soumis à une **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)** qui ne cesse d'**augmenter** depuis sa création en 2000.

Augmentation prévisionnelle de la T.G.A.P. d'ici 2025 en euros / tonne

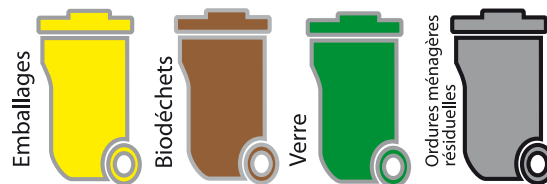


A aujourd'hui, cela représente plus d'**1 million d'euros** de T.G.A.P. à l'année reversé à l'Etat. Demain, «si vous n'effectuez pas le geste de tri», la facture s'allourdira pour atteindre **2.4 millions d'euros** en 2025.

DÉCHETS : DES ÉCONOMIES RÉALISÉES

Le tri et la collecte sélective sont des actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature. Ceci permet de leur donner une « seconde vie ».

Sur le territoire du SEVADEC, le tri sélectif se matérialise par la collecte de 4 bacs : les emballages, le verre, les biodéchets et les ordures ménagères résiduelles.



Consignes de tri non respectées :

- déchets enfouis
- coûts de traitement élevés



Consignes de tri respectées :

- déchets valorisés et recyclés
- ressources naturelles économisées
- coûts de traitement réduits
- emplois créés

LE SAVIEZ-VOUS ?

540 millions*

C'est le nombre de feuilles au format A4 triées au SEVADEC en 2015

10 millions*

C'est le nombre de boîtes de conserve triées au SEVADEC en 2015

36 millions*

C'est le nombre de bouteilles plastiques triées au SEVADEC en 2015

4.5 millions*

C'est le nombre de briques alimentaires triées au SEVADEC en 2015

2 millions*

C'est le nombre de cannettes de soda triées au SEVADEC en 2015

* Equivalence en fonction des quantités traitées

5 GRÂCE AU TRI ET À LA VALORISATION

Votre geste de tri, un **bénéfice économique** !

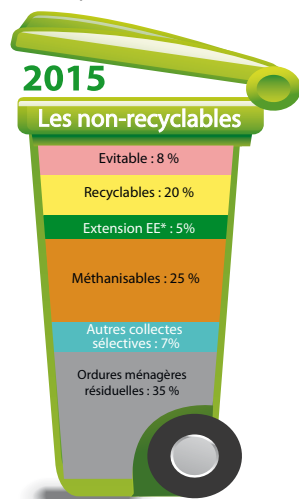
Les coûts indiqués correspondent au traitement
d'une tonne de chaque matériau
sur l'année 2015



Exemple : 500 tonnes de textiles ont été collectées en 2015.
Si ce gisement avait été placé au sein des ordures ménagères,
cela aurait engendré un coût supplémentaire de 48 570 € soit 0.31€/hab.

■ ■ ■ Tri des déchets, des progrès à réaliser

Durant le mois de juillet 2015, une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles a été menée. Cette étude nous a permis d'évaluer la qualité du tri réalisé par les habitants. Notons que les Ordures Ménagères Résiduelles sont destinées à être enfouies et correspondent aux déchets les plus coûteux à traiter. Voici les résultats de cette étude :



- une **nette diminution des déchets** évitables (bouteilles d'eau, sacs de caisse, gaspillage alimentaire),
- des pratiques de recyclage des emballages ménagers **en progrès**,
- un **potentiel de réduction des ordures ménagères résiduelles**,
- une présence importante de déchets qui auraient pu suivre d'**autres collectes sélectives** (déchèterie par exemple).

* Extension EE : extension des consignes de tri Eco-Emballages à l'ensemble des emballages plastiques.

■ ■ ■ Que dit la loi de transition énergétique pour la croissance verte ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée le mercredi 22 juillet 2015 après une dernière lecture à l'Assemblée Nationale. Ce texte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français.

En voici les principaux objectifs :

- 01 Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières
- 02 La réduction de **10 %** des déchets ménagers et assimilés produits d'ici **2020**
- 03 La valorisation de **55 %** des déchets non dangereux en **2020** et **60 %** en **2025**
- 04 La valorisation de **70 %** des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon **2020**
- 05 La réduction de **50 %** à l'horizon **2025** des quantités de déchets mis en décharge

Afin d'y parvenir, le SEVADEC s'est déjà inscrit dans **une démarche de progrès**. En effet, grâce à ces équipements **innovants et performants**, les déchets réceptionnés sont **valorisés d'une manière optimale**. De plus, il s'est engagé, **en partenariat avec l'ADEME**, dans un programme de réduction des déchets dès 2010.

Doté d'une volonté de mettre en oeuvre l'ensemble des moyens permettant la **valorisation des déchets** et de **respecter les objectifs** de cette loi, le SEVADEC souhaite la création de nouveaux équipements.

■ ■ ■ Vers une valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles



Les études entreprises par le SEVADEC confortent ce dernier dans la volonté d'aller plus loin dans le traitement des déchets. En effet, nous constatons qu'un pourcentage important des déchets issus des ordures ménagères résiduelles (poubelles non triées) pourrait être valorisé. C'est pourquoi le SEVADEC s'est engagé, en avril 2015, par le biais d'une étude de faisabilité, dans la mise en place d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.), complémentaire au centre de tri actuel.

ENTRETIEN AVEC...

Laurent LETREN
*Directeur Général des Services
 du SEVADEC*



En quelques mots, quelles sont les compétences du SEVADEC ?

Le SEVADEC est un syndicat intercommunal. A ce titre, il regroupe 52 communes. Nous disposons de la compétence « traitement ». Nous valorisons les emballages collectés chez l'habitant, ainsi que les fermentescibles, et certains dépôts de déchèteries.

Les communes de Calais, Marck et Coulogne collectent en porte-à-porte, comme la CCRA ou le SMIRTOM, les poubelles. Nous ne possédons donc pas la compétence «collecte».

Les emballages sont triés dans notre centre de tri alors que les déchets verts et les restes de table (poubelle marron) sont valorisés dans notre usine de biométhanisation. Nos déchèteries permettent de collecter 29 000 tonnes de déchets chaque année.

Quel est le mode de financement du SEVADEC ?

Notre syndicat intercommunal n'a pas de fiscalité propre (T.E.O.M. ou R.E.O.M.). Nous percevons une partie de la vente des matériaux des déchèteries (cartons, métaux, ...), et des participations financières de CAP CALAISIS, du SMIRTOM et de la CCRA.

Quel est le coût réel par habitant du territoire ?

La participation financière par habitant réclamée permet de financer le traitement, la valorisation ou l'élimination des déchets des habitants du SEVADEC par l'intermédiaire du centre de tri, de l'usine de biométhanisation et des 8 déchèteries du territoire.

Cette somme s'élève à 72.76 euros H.T. par habitant en 2015, à laquelle, il faudrait déduire une partie des recettes perçues par

les collectivités exerçant la compétence collecte pour obtenir le coût réel du traitement des déchets.

La participation à l'exploitation des déchèteries est la part la plus importante car elle représente un peu plus de 50 % du montant. Ce service public de qualité rendu à la population est nécessaire car très utilisé par les habitants. Par ailleurs, rares sont les matériaux sur lesquels nous pouvons bénéficier de gains financiers. La quasi-totalité du tonnage déversé par les usagers en déchèteries n'apporte pas de recettes, mais correspond bel et bien à des coûts de transport et de traitement.

Pourquoi un C.V.O.M.R. (Centre de valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles) ?

L'implantation du C.V.O.M.R. sur notre plate-forme Monod à Calais permettra de réduire notre impact environnemental, tout en réalisant des économies substantielles.

En effet, une quantité du gisement d'ordures ménagères peut encore être triée afin d'être détournée vers des filières de traitement. Par ailleurs, l'Etat condamne davantage le «pollueur / payeur» en l'assommant d'une taxe de plus en plus galopante. La taxe générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.) nous amène à anticiper l'avenir. Chaque tonne de déchets qui part à l'enfouissement est soumise, outre le coût du transport et les frais d'enfouissement, à cette TGAP.

Le CVOMR sera sans conteste un instrument pour réduire notre impact environnemental et financier dans un avenir proche.



Un nouveau service valorisant les b

ZOOM SUR : LES HUILES ALIMENTAIRES

Votre activité génère différents types de déchets pouvant être traités par le processus de biométhanisation? Vous pouvez désormais faire appel au SEVADEC.

De quel déchets s'agit-il?

Les huiles alimentaires sont constituées principalement des huiles de friture et des huiles de cuisson (dites «huiles de fond de poêle»). Elles sont classées «déchets non dangereux» dans la nomenclature des déchets.

Les huiles alimentaires usagées proviennent :

- des industries agroalimentaires,
- des restaurants et des métiers de la bouche,
- de la restauration collective,
- des particuliers.

Les responsabilités des producteurs d'huiles

« Les producteurs ou détenteurs d'une quantité importante de déchets d'huiles alimentaires sont tenus d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation »

**Article R 543-226
du Code de
l'Environnement**

à savoir...

Article L 541-21-1 du Code de l'Environnement

«A compter du 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique (...).».

Conditionnement et stockage des huiles alimentaires usagées

Les huiles (et graisses alimentaires) usagées doivent être stockées dans des futs isolés, identifiés et placés sur rétention dans le local «déchets» s'il en existe un.

Seuil réglementaire pour le traitement des huiles alimentaires

- en 2012 : 1500 litres par an ;
- en 2013 : 600 litres par an ;
- en 2014 : 300 litres par an ;
- en 2015 : 150 litres par an ;
- au 1er janvier 2016 : 60 litres par an.

Il est interdit de les éliminer par le circuit des ordures ménagères ou de les rejeter dans les réseaux d'eaux usées (Code de la Santé Publique).

Nos engagements

01

Proximité et réactivité

02

Valorisation locale sur un site agréé

03

Respect de la légalité

04

Garantie de traçabilité

05

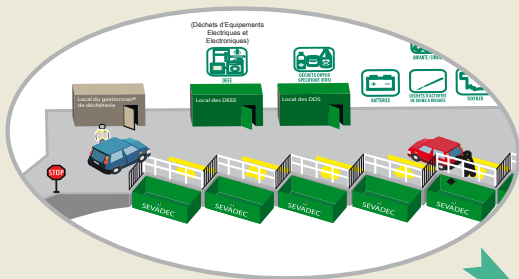
Des solutions sur mesure adaptées à vos besoins

s huiles alimentaires usagées



VOS HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES SONT VOTRE ÉNERGIE DE DEMAIN

Dépôt des particuliers
en déchèterie



Producteurs (restaurateurs,
établissements scolaires...)

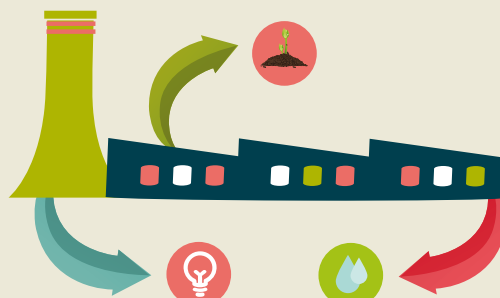


Collecte

Un service
100 % gratuit,
local et
écologique

- Mise à disposition de fûts adaptés à vos besoins (remplacement lors de chaque enlèvement)
- Remise d'un bordereau de suivi des déchets à chaque passage (obligatoire en cas de contrôle)
- Retrait sur demande et sur rendez-vous

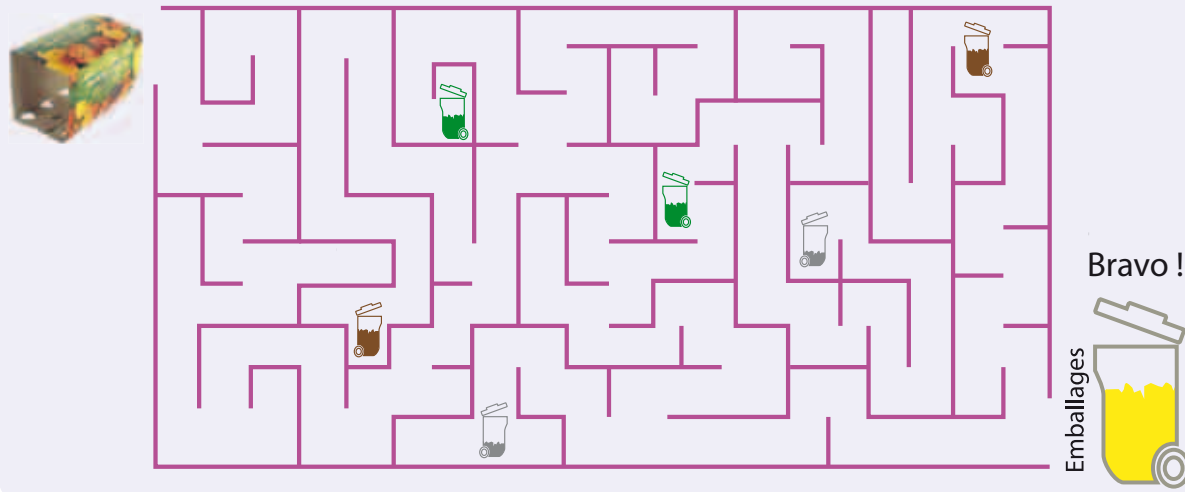
Centre de
Valorisation
Organique



Production d'énergie
(électricité, compost,
eau chaude)



Retrouve le bon chemin et place ce déchet dans le bac jaune en évitant les mauvaises poubelles!



L'huile de friture, une énergie renouvelable!

